

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Conventions de mise à disposition de la piscine municipale pour la saison sportive 2022-2023 / ORGANISMES PUBLICS ET PRIVÉS (3.5)**

Service : *Action éducative et sports (AC)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU la décision municipale n° 2022_100_DEC en date du 27 mai 2022 révisant les tarifs de la piscine municipale à compter du 1er septembre 2022,

VU la nécessité de conventionner l'utilisation de la piscine municipale au titre de la saison sportive 2022-2023, pour les organismes publics et privés poursuivant des missions de service public,

VU les projets de conventions en annexe,

CONSIDÉRANT que la mise à disposition de la piscine municipale est consentie :

- A titre gracieux pour les écoles de la ville de Gex, le Centre de secours, la gendarmerie, l'association l'Âge d'or, la micro-crèche Bulles d'étoiles, la Gym Volontaire de Gex, Pays de Gex Natation,
- A titre onéreux pour les organismes ne dépendant pas directement de la Ville de Gex, et notamment, les écoles des communes de Chevry, Divonne-les-Bains, Cessy, Echenevex, Segny, Crozet, Sauverny, Vesancy et Versonnex, les Hommes-grenouilles de Divonne-les-Bains,

DÉCIDE

- ✚ **DE SIGNER** les conventions ci-dessus mentionnées avec les organismes gestionnaires des établissements scolaires, les communes et les associations concernés.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 1^{er} août 2022.

Pour le Maire,
Christian PELLÉ
Adjoint délégué



L'adjoint délégué soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 02 août 2022, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 02 août 2022.

Envoyé en préfecture le 02/08/2022

Reçu en préfecture le 02/08/2022

Affiché le



ID : 001-210101739-20220801-2022_144_DEC-DE

